

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 22 octobre 2025

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 16 octobre 2025 s'est réunie L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux octobre à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elu(s) absent(s) et excusé(s) :

M. Alain BROCHOIRE

DC25_019 - Demande de subvention de la Maison des Adolescents au titre de l'année 2025

La Maison Départementale des Adolescents est un espace d'accueil généraliste, d'écoute et d'accompagnement pour les adolescents et jeunes de 11 ans (entrée en collège) à 21 ans. Elle accompagne les jeunes sur des questions de santé mentale, vie affective, problématiques scolaires, familiales, troubles du comportement, conduites à risques, harcèlement. A travers une multitude de thématiques, elle assure un soutien complet et adapté à chaque adolescent.

Les jeunes peuvent se rendre aux permanences pour poser leurs questions et obtenir des réponses à leurs préoccupations. L'accueil y est gratuit et confidentiel.

Depuis mars 2024, partant des constats établis dans le cadre du PLUSS 2022-2025 qui mettaient en évidence les besoins d'accompagnement des jeunes du territoire, sur des questions de santé, la Communauté de Communes a demandé à la MDA de mettre en place une permanence, sur rendez-vous à la maison de santé de Mortagne, 2 mercredis par mois.

Dans ce cadre, sur l'année 2024 :

- 27 jeunes différents reçus sur la permanence de Mortagne depuis mars 2024
- 79 entretiens réalisés
- 85% des jeunes sont des collégiens, 8% lycéens, 7% MFR ou CFA
- 54% des jeunes sont orientés par le secteur scolaire, 14% par le secteur santé, 32% par le bouche à oreille
- 85% des jeunes viennent du Pays de Mortagne, 7% Terres de Montaigu, 4% Pays de Saint-Fulgent, 4% hors département

Parallèlement, la MDA accompagne également le Pays de Mortagne sur des projets collectifs :

En 2024, projet vie affective et sexuelle auprès des jeunes : L'éducatrice de la MDA a coanimé 3 stages autour de l'écriture et une soirée avec les familles et les jeunes.

En novembre 2025, dans le cadre de l'animation enfance famille, une soirée sera proposée aux parents et ados sur le thème du harcèlement.

Enfin, en décembre 2025, un temps d'échanges pour les parents sur la santé mentale des ados : comment repérer, vers qui orienter?

Au titre de la mise en place de la permanence, le Groupement d'intérêt Public (GIP) sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes d'un montant de 12 105.74€ détaillé comme suit *:

- Forfait de 9000€ = une permanence en territoire à hauteur de 0.10 ETP (+ participation aux actions du territoire en lien avec le public adolescents),
- + 0.11€/habitant (selon dernier recensement INSEE).

**mode de calcul voté par les membres du GIP MDA le 2/07/2024 afin de rendre plus équitable les montants des subventions demandés aux territoires bénéficiant de permanences)*

Il convient que le Bureau Communautaire adopte cette demande de subvention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°2022-126 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire, notamment pour attribuer et verser les subventions relevant des compétences de la Communauté de Communes dans la limite de 23 000 € et dans celle des crédits ouverts au budget ;

Vu le budget principal 2025 voté par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 2 avril 2025, et dont les crédits ont bien été réservés,

Vu la délibération 2022-001, en date du 12 janvier 2022, approuvant le Plan Local Unique Santé Social (PLUSS) du Pays de Mortagne,

Vu la demande de subvention du GIP Maison des Adolescents de Vendée reçue par courrier en date du 11 juillet 2025, au titre de l'année 2025, d'un montant de 12105.74€,

Considérant que les enjeux de la jeunesse et de la santé sont intimement liés,

Considérant qu'à ce jour, la mise en place d'une permanence de la Maison des adolescents 85 répond à un besoin pour les jeunes et les familles du territoire,

Considérant la fréquentation de la permanence depuis son ouverture en mars 2024,

Oui l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour

Article 1 : d'approuver la demande de subvention du GIP (Groupement d'intérêt public) Maison des Adolescents de Vendée, d'un montant de 12 105.74€ au titre de l'année 2025,

Article 2 : d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention correspondante ainsi que tous documents afférents, renouvelable annuellement selon les modalités de calcul susmentionnées.

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'année en cours chapitre 011.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,

Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 28/10/2025
Qualité : Président de la CC Pays de
Mortagne

Le Vice-Président,

Signé électroniquement par : Hervé Brejon
Date de signature : 28/10/2025
Qualité : CC Pays de Mortagne - 2ème
Vice-Président

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 22 octobre 2025

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 16 octobre 2025 s'est réunie L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux octobre à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elu(s) absent(s) et excusé(s) :

M. Alain BROCHOIRE

DC25 020 - Demande de subvention de la commune de Mallièvre dans le cadre de la réhabilitation du circuit des fontaines

Depuis 1992, la commune de Mallièvre propose aux visiteurs, et plus particulièrement aux touristes, un parcours de découverte patrimoniale intitulé « Circuit des Fontaines ».

La municipalité a décidé cette année d'engager une opération de réhabilitation de ce circuit. Les bornes d'information ont été entièrement modernisées et agrandies afin de renforcer la lisibilité et d'améliorer l'expérience de visite. Elles présentent désormais :

- le plan complet du circuit,
- un titre et un descriptif,
- et, pour certaines, un QR code permettant d'accéder à une vidéo complémentaire.

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, le Pays de Mortagne soutient les projets structurants en lien avec le tourisme, en particulier les parcours patrimoniaux qui valorisent les richesses locales. À ce titre, il intervient à hauteur de 30 % du coût total du projet.

Par courrier en date du 27 mai 2025, la commune de Mallièvre sollicite une subvention à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, à hauteur de 3 755.70 €.

Ci-dessous le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montants € HT
Renouvellement et mise à jour du circuit des Fontaines	12 519 €	Région Pays de la Loire (PCC)	3 755.70 €
		CC Pays de Mortagne	3 755.70 €
		Total subventions	7 511.40 €
		Autofinancement	5 007.60 €
TOTAL HT	12 519 € €	TOTAL HT	12 519.00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences obligatoires en matière de promotion du tourisme, incluant la création d'offices de tourisme et l'article L.1111-4 relatif aux compétences partagées, notamment dans le domaine du tourisme ;

VU l'arrêté du préfet du Département de la Vendée n°2022-DCL-BICB-1300 du 02 décembre

2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

VU la délibération du 14 décembre 2022 portant délégations du Conseil Communautaire au Président et au Bureau Communautaire

VU le budget 2025 du Budget annexe de l'Office de Tourisme du Pays de Mortagne n°43340 dont le SIRET est le n°248 500 662 00015,

VU la demande de subvention présentée par la commune de Mallièvre en date du 27 mai 2025 portant sur la réhabilitation du circuit des Fontaines, d'un montant prévisionnel de 12 519 € HT, Considérant que ce circuit constitue un atout touristique structurant pour le territoire communautaire, participant à la mise en valeur du patrimoine local et au développement de l'attractivité ;

Considérant que cette action s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire de promotion touristique, visant à soutenir les initiatives locales concourant à l'accueil et à l'information des visiteurs ;

VU l'avis favorable de la commission Attractivité en date du 10 septembre 2025.

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme en date du 2 octobre 2025,

Oui l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour

Article 1 : De valider le plan de financement de l'opération,

Article 2 : D'approuver le versement d'une subvention de 3 755.70 € à la commune de Mallièvre dans la cadre du programme de réhabilitation du « circuit des Fontaines », à imputer au Budget Annexe de l'Office de Tourisme,

Article 3 : D'autoriser le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,

Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 28/10/2025
Qualité : Président de la CC Pays de
Mortagne

Le Vice-Président,

Signé électroniquement par : Hervé Brejon
Date de signature : 28/10/2025
Qualité : CC Pays de Mortagne - 2ème
Vice-Président